



17/04/2020

CFDT-Météo  
[cfdt@meteo.fr](mailto:cfdt@meteo.fr)

Météo-France / DRH/D

Objet : demande de porter à l'ordre du jour du CTAT du 30 avril 2020 l'étude d'un assouplissement du cadre du télétravail à Météo-France.

Monsieur le directeur,

Au sein de notre Etablissement, 60 % des télétravailleurs ne bénéficient que d'une seule journée à distance, et 25 % de 2 journées. Ces chiffres sont liés et cohérents avec les octrois pour convenance personnelle et pour raisons médico-sociales.

Une des deux causes majeures d'arrêt de travail est imputable aux accidents de la route sur le trajet domicile – travail. Or, nous considérons que le télétravail ou d'autres modes d'organisation du travail tel que le co-working rencontrent des difficultés à percoler au sein de l'Etablissement.

La CFDT-Météo souhaite une nouvelle impulsion quant au télétravail :

- accorder le télétravail en se fondant sur les tâches à assumer et non sur l'éligibilité de l'emploi
- réaffirmer que l'autorisation de télétravailler jusqu'à trois jours hebdomadaires
- inciter à utiliser les télécentres, centres de co-working et centres locaux de Météo-France comme lieux de télétravail, y compris aux agents qui n'y auraient pas travaillé antérieurement

Météo-France vit actuellement une importante restructuration, avec la centralisation d'une grande partie des activités sur Toulouse. De nombreux collègues doivent repenser leur organisation de travail tant sur le plan professionnel que logistique. Afin de limiter autant que possible l'impact logistique, le développement de nouvelles formes de travail (télétravail, co-working, travail à distance dans les Centres Météos) doit permettre aux agents d'éviter la route.

Les outils sont là, de nombreuses tâches sont télétravaillables, il faut consulter les agents pour sonder leur volonté d'aller plus loin. Les avantages de ces formes de travail seront d'atténuer des coûts, de réduire les temps de trajet donc le risque routier, et de réduire l'empreinte carbone de Météo-France, Etablissement majeur au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Pour toutes ces raisons, la CFDT demande d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Technique d'Appui au Télétravail, un point portant sur le « cadre du télétravail » afin de l'assouplir.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention portée à notre demande et vous prions d'agréer nos salutations respectueuses.

La CFDT-Météo